

# Une même VISION

Mémoire présenté au  
Comité consultatif sur l'orientation  
Institute de l'éducation postsecondaire  
- octobre 1996 -



Fédération de la jeunesse franco-ontarienne

235, chemin McArthur, Vanier (Ont) K1L 6P3  
Tél. (613) 745-5652 Téléc. (613) 745-4797

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LES ÉTUDIANTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET LE GOUVERNEMENT.....	4
Volet 1	
Les frais de scolarité et la réalité franco-ontarienne.....	4
Volet 2	
Les prêts et bourses .....	5
Volet 3	
Le secteur privé et les stages coopératifs .....	6
COLLABORATION ENTRE COLLÈGES ET UNIVERSITÉS ET ENTRE LE POSTSECONDAIRE ET LES ÉCOLES AFIN DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS .....	9
Volet 1	
Les liens entre les collèges et les universités .....	9
Volet 2	
Les liens entre les établissements postsecondaires et les écoles.....	10
DEMANDE FUTURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES PUBLICS ET PRIVÉS.....	13
Volet 1	
Les nouvelles technologies.....	13

## INTRODUCTION

La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) représente les 33 000 jeunes francophones de l'Ontario âgés entre 14 et 18 ans. Constitué en 1976, la FESFO célèbre cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire. La FESFO est là pour s'assurer de la pleine participation de la jeunesse dans la société. Elle le fait de diverses façons. Elle outille les jeunes pour qu'elles et qu'ils soient des leaders dans la communauté et des personnes impliquées. Elle les représente sur le plan politique et s'assure que les jeunes ont une voix. Elle leur donne des occasions de mettre en valeur leurs compétences, de les rassembler, de rehausser leur sens d'appartenance et leur fierté francophone, de prendre la parole et ainsi de suite. Pour les outiller, pour les former et pour les informer, la FESFO organise une gamme d'activités dont les quatre forums régionaux «organizzaction», les Jeux franco-ontariens et une panoplie d'ateliers et de journées de formation et d'animation. La FESFO consulte régulièrement les jeunes de façon massive sur différents sujets par voie de sondage. Par exemple, en 1993-1994, un sondage portant essentiellement sur l'éducation a été effectué auprès des jeunes et près de 9 000 sondages ont été recueillis.

Au cours de ses 20 années d'existence, la FESFO a défendu de nombreux dossiers politiques, surtout en éducation, dont ceux des collèges francophones et d'une université franco-ontarienne. De nombreuses manifestations ont été organisées par la FESFO dans tous les coins de la province pour revendiquer la création des collèges francophones. C'est grâce aux jeunes qui ont manifesté et qui ont travaillé avec acharnement que ces collèges ont été créés.

Lors de la commission royale sur l'éducation en 1993, la FESFO a mis sur pied une commission jeunesse qui a fait le tour de la province pour entendre l'opinion des jeunes sur divers sujets reliés à l'éducation. La commission jeunesse a par la suite remis un mémoire à la commission royale sur l'éducation. Outre la commission jeunesse, la FESFO a organisé une tournée provinciale pour permettre aux jeunes de parler de leur vécu à l'école, de leurs besoins, etc. À la fin de ces journées de consultation, les jeunes devaient présenter leurs revendications devant une commission fictive afin de les préparer à présenter leurs revendications devant la commission royale sur l'éducation. Au total, près de 50 membres de la FESFO ont présenté un mémoire devant la commission royale sur l'éducation. À chacune des 35 audiences publiques, il y avait des jeunes qui présentaient un mémoire.

La FESFO a toujours revendiqué une éducation de qualité pour les francophones de l'Ontario. La liste de nos actions est longue! En éducation, nos revendications touchent surtout le secondaire. Elles touchent le postsecondaire surtout lorsqu'on parle de la création d'institutions postsecondaires. Les positions de la FESFO dans ce mémoire se basent essentiellement sur la situation particulière des francophones. Les divers facteurs, comme la dispersion des francophones sur tout le territoire de la

province, le taux d'analphabétisme élevé chez les francophones, le taux de scolarité inférieur, etc, représentent à notre avis des particularités dont il faut absolument tenir compte quand on parle de la répartition des coûts. Nos positions peuvent se résumer assez brièvement. Les étudiantes et étudiants ont subi une augmentation vertigineuse des frais de scolarité et nous croyons que ça doit cesser avant de faire trop de dommages. Nous avons toujours énormément cru dans les stages coopératifs autant au niveau du secondaire que du postsecondaire. Ainsi, nous pensons que ces stages donnent une expérience très pertinente aux élèves et aux étudiantes et étudiants. À notre avis, les collèges et universités doivent absolument collaborer davantage en élargissant l'accréditation et en développant des programmes pouvant se compléter. Enfin, selon nous, le secteur privé peut jouer un plus grand rôle dans les institutions postsecondaires, mais il ne doit pas avoir la main mise sur l'éducation car l'éducation doit demeurer une responsabilité du gouvernement.

## RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LES ÉTUDIANTS, LE SECTEUR PRIVÉ ET LE GOUVERNEMENT

Quand on parle du partage des coûts entre les étudiantes et étudiants, le secteur privé et le gouvernement, nous pensons tout de suite aux frais de scolarité, au système de prêts, aux stages en entreprise et évidemment à l'accessibilité. Ce que nous entendons dans cette question, c'est qu'il faut trouver de nouveaux moyens d'alléger le fardeau financier du gouvernement tout en préservant le principe fondamental d'accessibilité aux études postsecondaires.

### *Volet 1 : Les frais de scolarité et la réalité franco-ontarienne*

Tout d'abord, les frais de scolarité n'ont fait qu'augmenter au cours des dernières années et ont fait des bonds importants. L'augmentation des frais de scolarité et la disparition de services ont été les méthodes de coupures privilégiées par les établissements postsecondaires dans le passé. Les étudiantes et étudiants ont assez payé. Nous croyons que les frais de scolarité ne doivent pas augmenter afin de préserver, entre autres, l'accessibilité aux études postsecondaires. Il faut souligner que chez les francophones de l'Ontario, le taux de participation aux études postsecondaires était très inférieur à celui des anglophones en 1990<sup>1</sup> et que la création des collèges francophones visait à augmenter cette participation et donc la scolarité des francophones. En fait, c'est d'un rattrapage économique dont on parle, c'est-à-dire de permettre aux Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens d'accéder davantage à des postes de cadre et indirectement, de pouvoir accéder davantage aux études postsecondaires. Les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens sont non seulement moins scolarisés que les anglophones, mais ont un revenu inférieur aux anglophones! Les parents qui sont scolarisés et qui ont plus de revenus constituent, pour les enfants, un incitatif très important pour la poursuite des études postsecondaires.

Quand on parle d'accessibilité aux études postsecondaires chez les francophones de l'Ontario, on parle aussi de proximité compte tenu de la dispersion de la communauté francophone sur tout le territoire ontarien. Les manifestations organisées par la FESFO pour la création des collèges visaient, entre autres, à créer des collèges dans plusieurs coins de la province pour permettre aux francophones d'avoir pas très loin de chez eux une institution postsecondaire et conséquemment, de réduire l'exode des jeunes des régions

<sup>1</sup> Frenette et Quazi, *Accessibilité aux études postsecondaires pour les francophones de l'Ontario*, 1990.

vers les grandes villes et de réduire l'assimilation. Il y a plusieurs réalités selon les régions. Dans le Nord de l'Ontario, soit que les jeunes ne poursuivent pas leurs études, soit qu'ils les poursuivent, mais ne reviennent pas dans leur coin de province. Dans le Sud, c'est la même chose, mais en plus, il y a le danger d'assimilation parce que de nombreux jeunes choisissent de rester dans leur coin de province et font leurs études postsecondaires en anglais! Donc, avec les collègues francophones, les jeunes peuvent poursuivre leurs études postsecondaires en français dans leur coin de province et peuvent même économiser en restant chez leurs parents pendant leurs études. Toutefois, celles et ceux qui veulent poursuivre des études en français à l'université sont voués à déménager loin de chez eux et à l'exode fort probablement. Certes, il y a les universités bilingues, mais elles n'offrent pas toute une grande variété de programmes en français. Une université franco-ontarienne doit, selon nous, être créée très bientôt afin de garantir aux francophones une éducation universitaire en français de la première à la dernière année d'études dans tous les programmes.

En bref, les francophones sont moins scolarisés que les anglophones, ont un revenu inférieur aux anglophones et avaient moins d'institutions postsecondaires près de chez eux. Les collèges ont permis de réduire le dernier facteur, mais augmenter les coûts des études postsecondaires ne ferait que diminuer le nombre de francophones dans les établissements postsecondaires et donc nous ferait reculer davantage alors que nous commençons à «émerger» sur la scène des études postsecondaires. D'ailleurs, lors de la commission royale sur l'éducation, la FESFO avait créé une commission jeunesse (1993) qui a fait le tour de la province pour recueillir les propos des jeunes sur l'éducation. Les jeunes y ont clairement affirmé qu'ils ne voulaient pas de hausse des frais de scolarité! En 1994, lors d'une manifestation sur la colline parlementaire, des étudiantes et des étudiants ont manifesté pour la même chose. Il y a des tas d'exemples qui confirment que les jeunes ne veulent pas de hausse des frais de scolarité.

Il ne faut pas non plus se diriger vers une dérèglementation des frais de scolarité. Une dérèglementation dans ce domaine aurait des répercussions graves pour certaines institutions qui ne peuvent se permettre de «concurrencer» au niveau des frais de scolarité. Nous sommes d'avis qu'il y a d'autres moyens de financer les établissements postsecondaires que de taxer les étudiantes et étudiants afin de permettre à toutes et à tous des chances égales d'étudier au postsecondaire.

## *Volet 2 : Les prêts et bourses*

Les prêts représentent un moyen de rendre cette accessibilité possible. Le remboursement des prêts est devenu un problème considérable pour le gouvernement depuis quelques années. Compte tenu de la situation économique actuelle et donc de la difficulté à se trouver un emploi bien

rémunéré, il est parfois difficile pour les diplômé-e-s de rembourser leur prêt dans les années suivantes. Il est donc nécessaire de trouver un moyen de faciliter le remboursement en n'étranglant pas les nouvelles recrues du marché du travail. Ainsi, nous pensons que le système de remboursement en fonction du revenu constitue un excellent moyen de garantir le remboursement. Il permettrait aux diplômé-e-s qui ont peu de revenus de rembourser leur prêt même si ce n'est que lentement, et aux gouvernement et institutions financières un remboursement minimal assuré. Les deux parties en sortiraient gagnantes.

Cependant, si un programme d'aide financière fondé sur la capacité de remboursement des étudiantes et étudiants est introduit, il faudra tenir compte de plusieurs caractéristiques. Entre autres, il ne faudrait pas baser l'octroi d'une aide financière selon la possibilité d'obtenir un emploi à la fin de ses études parce qu'il y a des domaines qui sont plus précaires ou qui ne garantissent pas un emploi à la fin du diplôme, par exemple les arts.

D'autre part, les bourses offertes par le Régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario (RAFÉO) sont en grande majorité offertes aux étudiantes et étudiants de première année. Nous croyons qu'elles devraient être davantage réparties sur les autres années puisque très souvent, les étudiantes et étudiants se sont amassés de l'argent pour leurs études, mais ça ne suffit que pour la première année! Elles et ils ont donc de la difficulté par la suite puisqu'elles et ils n'ont qu'un été pour se ramasser de l'argent pour une année complète d'études et souvent, elles et ils quittent l'université ou le collège après une ou deux années d'études. De plus, il y a de nombreuses bourses offertes par des fondations, des compagnies, etc. qui ne sont pas connues des étudiantes et des étudiants. Il faudrait trouver un moyen de faire connaître davantage ces bourses. Nous pensons que les établissements postsecondaires auraient tout intérêt à publiciser toutes les informations nécessaires sur ces bourses.

### *Volet 3 : Le secteur privé et les stages coopératifs*

Nous pensons que le secteur privé peut et doit jouer un plus grand rôle dans les établissements postsecondaires au niveau des ressources financières, matérielles et humaines pour assurer un avenir aux futurs diplômés, pour leur donner de l'expérience et pour assurer aux entreprises une main-d'oeuvre de qualité qui réponde à leurs besoins.

Premièrement, le système coopératif devrait être plus étendu parce qu'il donne aux étudiantes et étudiants l'expérience nécessaire pour dénicher un emploi après leurs études et parce qu'il offre aux entreprises une main-d'oeuvre qu'elles peuvent former et embaucher par la suite. Trop souvent, les diplômé-e-s se font dire qu'elles et qu'ils n'ont pas d'expérience et trop souvent, on entend dire par les entreprises que les diplômé-e-s n'ont pas la formation requise et qu'il faut leur donner une formation supplémentaire qui

coûte cher à l'entreprise quand ces diplômé-e-s sont embauchés. Les stages en milieu de travail sont donc très importants selon nous pour donner la chance aux étudiantes et étudiants de mettre en pratique ce qu'elles et qu'ils ont appris en théorie. De plus, lors de la commission royale sur l'éducation en 1993, les élèves francophones du secondaire avaient recommandé de développer davantage les stages «coops» puisqu'ils permettent aux élèves de connaître le marché du travail et surtout d'acquérir de l'expérience dans divers domaines, ce qui les aident à faire leur choix pour leurs études postsecondaires ou pour le marché du travail<sup>2</sup>. Les stages coops permettent aussi de brancher davantage l'école ou l'université ou le collège à la communauté et au marché du travail.

D'ailleurs, à ce sujet, il faudrait étudier comment le secteur privé pourrait financer les programmes qui les touchent de très près et leur fournissent de la main-d'oeuvre de qualité. Peut-être qu'une entreprise pourrait financer les études au complet ou la dernière année d'études d'une étudiante ou d'un étudiant qui travaillerait par la suite dans l'entreprise pendant un nombre d'années déterminé afin de rembourser sa dette envers son employeur. Cependant, il y a un danger pour les secteurs d'activités qui sont plus précaires ou qui ne sont pas en expansion. En bref, nous croyons qu'il y a un rapprochement qui doit se faire entre le secteur privé et les établissements postsecondaires pour répondre davantage aux besoins du marché.

Le secteur qui est selon nous le plus propice à recevoir de l'aide financière de l'entreprise privée est celui de la recherche. Il pourrait y avoir plus de recherches conjointes entre institutions postsecondaires et secteur privé. Les universités et collèges en retireraient des profits et le secteur privé pourrait faire appel à des chercheurs qualifiés. Outre la recherche, les établissements postsecondaires pourraient mettre à profit certains services que peuvent offrir les étudiantes et étudiants dans le cadre de leurs cours. Par exemple, les étudiantes et étudiants en publicité pourraient offrir leurs services aux entreprises. De cette façon, on fait d'une pierre deux coups en donnant de l'expérience aux étudiantes et étudiants et en faisant des revenus.

Il y a également des ressources matérielles qui pourraient être mises à la disponibilité du secteur privé et engendrer des profits. Pensons aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les entreprises pourraient utiliser ces technologies, présentes dans la plupart des établissements postsecondaires, pour effectuer des vidéo-conférences. C'est un service qui a tout intérêt à faire partie d'un plan de marketing puisque c'est une technologie que les entreprises utilisent de plus en plus. Au niveau des institutions postsecondaires, il y a lieu d'étudier comment elles pourraient partager davantage leurs coûts d'infrastructure. Par exemple, deux institutions près l'une de l'autre pourraient partager certains locaux.

---

<sup>2</sup> Commission jeunesse, *Mémoire de la commission jeunesse présenté à la commission royale sur l'éducation*, décembre 1993.

Néanmoins, il ne faut pas oublier une chose, c'est que l'éducation d'une population est d'abord et avant tout un investissement dans l'épanouissement et le développement de la communauté. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement et qui ne doit en aucun cas être mise dans les mains de quelqu'un d'autre.

**RECOMMANDATIONS :**

- Qu'il n'y ait pas de hausse des frais de scolarité.
- Qu'il y ait un comité conjoint secteur privé/établissements postsecondaires/étudiant-e-s mis sur pied par le gouvernement pour étudier de nouvelles façons de collaborer au financement des établissements postsecondaires.
- Que le gouvernement en collaboration avec le secteur privé voit à ce que le système coopératif (les stages de formation en entreprise) soit plus élargi à plus de domaines d'études.

**COLLABORATION ENTRE COLLÈGES ET UNIVERSITÉS ET ENTRE LE POSTSECONDAIRE ET LES ÉCOLES AFIN DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS**

La collaboration entre collèges et universités et entre ces établissements et les écoles secondaires doit assurément s'élargir afin d'avoir un système d'éducation qui soit plus continu. Notre système d'éducation comme il est présentement est beaucoup trop fragmenté et ne privilégie pas suffisamment les échanges entre les diverses institutions d'enseignement. Les collèges et les universités doivent travailler ensemble afin de répondre aux besoins des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens, des employeurs et des marchés national et international.

*Volet 1 : Les liens entre les collèges et les universités*

Les liens entre les collèges et les universités doivent permettre aux étudiantes et étudiants de passer de l'un à l'autre sans trop de difficultés. Il est primordial que la reconnaissance des crédits soit plus « complète » et plus facile pour les étudiantes et étudiants et pour les institutions postsecondaires. Nous sommes d'avis que les programmes des diverses institutions doivent se compléter davantage et qu'il faut plus de programmes et de cours conjoints entre collèges et universités, entre les collèges et entre les universités aussi. Lors de la tournée de la commission jeunesse en 1993, les élèves ont souligné que changer de programme et d'institution coûte cher. Il y a de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants qui, après une année d'études, décident de changer de programme ou d'institution, ou les deux. Trop souvent, elles et ils n'ont pas toute l'accréditation pour leur année d'études ou ne sont simplement pas crédités du tout! Également, plusieurs décident de poursuivre leurs études à l'université après avoir complétés leur diplôme collégial, mais elles et ils doivent recommencer presque à zéro! Pour nous, l'accréditation élargie et les programmes conjoints sont très importants, surtout à cette époque où les études postsecondaires coûtent excessivement cher.

D'autre part, si et seulement si nous nous dirigeons vers des établissements postsecondaires spécialisés, nous croyons qu'il y a plusieurs facteurs qu'il faut tenir compte pour les francophones. Tout d'abord, ça dépend des régions. Comme nous l'expliquions plus tôt, les francophones sont dispersés sur tout le territoire de la province et il est nécessaire de leur donner des institutions qui offrent une large gamme de programmes près de chez eux. Ainsi, pour certaines régions, les institutions spécialisées qui n'offriraient qu'une gamme de programmes très limitée seraient inacceptables pour les

francophones. Les problèmes d'exode des jeunes, d'assimilation et «de ne pas aller aux études parce que c'est trop loin de chez moi» reviendraient!

Si les établissements postsecondaires se spécialisent, il faut absolument maintenir une éducation générale, surtout dans l'optique de la disparition des cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO) parce que les élèves n'auront pas suffisamment de connaissances générales pour entamer des études postsecondaires sans avoir à prendre des cours de «rattrapage». De plus, le marché du travail ne veut pas de diplômé-e-s trop spécialisés. Les employeurs recherchent plutôt des gens qui ont des connaissances générales avec une spécialisation dans un domaine. En fait, ils recherchent des gens qui sont polyvalents. L'éducation générale devient alors capitale.

Nous ne pouvons pas ignorer qu'en Ontario, il n'y a pas d'université franco-ontarienne, c'est-à-dire de langue française uniquement. Lors d'un sondage effectué auprès de 8 700 élèves en 1993-1994, 87,7% des élèves interrogés veulent une université franco-ontarienne et dans un autre sondage commandé par la FESFO à la firme Nadeau, Beaulieu et ass., près de 85% des personnes «adultes» interrogées veulent une université franco-ontarienne. Dans le cadre de collaborations entre les établissements postsecondaires, nous tenons à souligner que la co-habitation dans le scénario d'une université franco-ontarienne est très privilégiée, comme l'a dénotée la commission jeunesse dans ses consultations. Cette co-habitation peut se traduire par un partage des effectifs, de l'infrastructure, etc. Nous croyons qu'une université de langue française peut répondre davantage aux besoins des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

## *Volet 2 : Les liens entre les établissements postsecondaires et les écoles*

En ce qui a trait aux liens entre les écoles secondaires et les établissements postsecondaires, nous pensons d'une part que les écoles doivent mieux préparer les élèves aux études postsecondaires. Il faut qu'il y ait plus de travaux de groupe à l'école pour préparer les élèves aux travaux de groupe au postsecondaire et sur le marché du travail. Nous croyons aussi que les stages coops doivent être plus répandus et plus pertinents pour les élèves. Ces stages leur permettent souvent d'orienter leur carrière et donc leurs études postsecondaires, en plus de leur donner de l'expérience de travail pertinente. Encore une fois, la commission jeunesse l'a soulignée dans son mémoire!

Il faut aussi que les cours de français soient plus adaptés aux études postsecondaires, c'est-à-dire que les élèves devraient apprendre à rédiger des dissertations, à analyser des textes, etc. Certaines diplômées et certains diplômés du secondaire n'ont jamais rédigé une dissertation ou fait l'analyse d'un texte! Quand elles et ils arrivent au collège ou à l'université, elles et ils ne sont pas préparés pour une des choses les plus importantes, l'analyse d'un texte et la rédaction du rapport qui suit. Pour rendre le français plus attrayant et plus

utile, il faut que les projets à l'école secondaire soient axés sur quelque chose qui touche les élèves de près, que ce soit une cause sociale ou autre.

Avec la disparition des CPO, nous pensons qu'il est primordial de donner des cours d'orientation et de préparation à l'université ou au collège. Les services d'orientation débordent et ne réussissent pas à répondre aux nombreux besoins des élèves. Un cours sur l'orientation de vie, et donc l'orientation de carrière, leur donnerait un portrait plus global et leur offrirait l'information et la préparation nécessaires pour faire leur choix. Certains élèves n'auront que 16 ans à la sortie du secondaire! Dans un premier temps, ces cours leur permettraient d'identifier leurs besoins, leurs intérêts, leurs objectifs de vie et de carrière et les amèneraient à identifier ce qu'elles et qu'ils veulent faire de leur vie! Dans un deuxième temps, les cours les prépareraient à la vie universitaire ou collégiale, à la recherche d'un appartement, à un nouveau mode de vie, à la gestion de son temps, à l'adaptation à un déménagement et à être loin de chez soi, etc.

Pour les aider à faire leurs choix de vie et de carrière, il faudrait organiser des foires de carrières et d'institutions postsecondaires accessibles à plusieurs écoles où l'on retrouverait les établissements postsecondaires et les entreprises venus faire de la promotion. Ça représenterait un outil de plus et des exemples plus concrets pour les élèves afin de faire des choix plus éclairés. Un autre exemple qui pourrait les aider, c'est de suivre pendant une journée quelques cours à l'université ou au collège dans les domaines qui les intéressent afin de leur donner un aperçu des études postsecondaires et évidemment de les aider à faire leur choix. En ayant des exemples concrets, c'est plus facile de faire ce choix.

D'autre part, il faut faire en sorte que les critères d'admission au postsecondaire ne bloquent pas involontairement l'accès aux élèves. Il est primordial que chaque élève, peu importe l'école fréquentée et la langue, ait des chances égales aux études postsecondaires. Enfin, il faut que les élèves qui ont une formation générale ou de base à l'école puissent aller à l'université et pas seulement au collège. Il faudrait donc faire en sorte que la formation générale offerte à l'école soit modifiée ou que les universités permettent à ces élèves de pouvoir être admis sans être trop pénalisés. Par exemple, les universités pourraient offrir quelques cours pendant un semestre pour leur donner la formation nécessaire pour être admis. Il faut aussi que les cours d'informatique (au moins un en 11e année) soient obligatoires compte tenu de l'omniprésence de l'ordinateur dans presque tous les domaines de travail. En somme, il faut qu'il y ait une concertation accrue entre les paliers secondaire et postsecondaire afin de répondre aux besoins changeants de chaque génération et du monde du travail.

Il est d'ores et déjà établi que nous nous dirigeons vers une société axée sur les connaissances et que, dans cette optique, l'éducation postsecondaire est non seulement très importante, mais quasi incontournable. Depuis 1990, la presque totalité des nouveaux emplois en Ontario ont été décrochés par des

individus ayant fait des études postsecondaires<sup>3</sup>. Nous sommes d'avis que l'école secondaire doit être plus adaptée à cette réalité en facilitant la transition entre l'école et le postsecondaire. Il faut démystifier le fait que les études postsecondaires ne sont que pour les intellectuels, les plus intelligents. Il faut également arrêter de faire peur. Trop souvent, les élèves s'entendent dire : «L'université, c'est difficile» ou «Vous pensez que l'école vous fait beaucoup travailler, attendez de voir au collège». Il faut cesser de dire que l'université est meilleure que le collège. Les deux institutions ont leurs forces respectives. Il faut aussi informer les élèves sur les variétés de possibilités qu'elles et qu'ils ont, par exemple, les études à temps partiel. C'est peut-être banal comme exemple, mais ça dénote combien les élèves ne sont pas au courant de toutes les possibilités qui sont offertes.

En somme, il faut qu'il y ait une meilleure consultation entre le secondaire et le postsecondaire. Les deux paliers d'enseignement devraient miser à accroître l'intérêt des élèves aux études postsecondaires et à leur faciliter la tâche en leur offrant de l'information adéquate et pertinente. En plus d'augmenter les ressources, les écoles devraient faire un effort concerté afin d'offrir des services d'orientation qui répondent réellement aux attentes et aux interrogations des élèves et afin de donner des outils aux parents et aux élèves.

#### RECOMMANDATIONS :

- Que le gouvernement de l'Ontario, afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants francophones et de la communauté francophone, fasse les efforts nécessaires à la mise sur pied de l'université franco-ontarienne.
- Que le gouvernement mette sur pied un comité composé des universités, collèges et écoles ainsi que des élèves et des étudiantes et étudiants afin d'étudier et de mettre en action des systèmes d'accréditation des cours et des programmes conjoints entre institutions.
- Que le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, de concert avec les intervenantes et intervenants en éducation, y compris les jeunes, étudient et mettent en oeuvre de nouvelles façons d'inciter les élèves à faire des études postsecondaires.
- Que le ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario continue de valoriser les stages coops et fasse en sorte qu'ils soient obligatoires dans toutes les écoles.

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, *Perspectives d'avenir des collèges et des universités de l'Ontario*, juillet 1996, p. 8.

## DEMANDE FUTURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Selon les prévisions, le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les établissements postsecondaires augmentera dans les quinze prochaines années<sup>4</sup>. Les établissements existants auront peut-être de la difficulté à répondre à la demande croissante. Si tel est le cas, quels sont les moyens pour pallier à cette possible lacune de places et de programmes?

### *Volet 1 : Les nouvelles technologies*

Les nouvelles technologies d'information et de communication sont de plus en plus utilisées en éducation. L'enseignement à distance peut être, dans le cadre d'un manque de places, un palliatif fort intéressant puisque les étudiantes et étudiants sont dans des lieux autres que les établissements postsecondaires. Les établissements bilingues et de langue française en Ontario sont très avancés dans ce domaine. De plus, l'enseignement à distance répond à un besoin évident en Ontario français en raison de la dispersion de la communauté sur tout le territoire de la province. Cependant, l'enseignement à distance peut être «dangereuses» pour les étudiantes et étudiants qui n'y sont pas habitués ou qui ne réussissent pas à apprendre de cette façon. L'enseignement en classe, avec une enseignante ou un enseignant en chair et en os, est certes meilleur!

L'enseignement à distance peut certainement répondre aux besoins de certaines étudiantes et certains étudiants à temps partiel qui résident et travaillent loin de l'institution postsecondaire. Il peut aussi être très utile pour celles et ceux qui veulent acquérir une formation supplémentaire dans le cadre de leur travail. Il permet également à certaines institutions de pouvoir offrir un programme au complet en réduisant les coûts. En somme, l'enseignement à distance ne doit pas remplacer le professeur en classe, mais répond très bien à certains besoins tout en offrant souvent la chance aux étudiantes et étudiants de compléter leur formation dans la même institution.

<sup>4</sup> Ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, *Perspectives d'avenir des collèges et des universités de l'Ontario*, juillet 1996, p. 10.